

La mairie vous informe**Elections municipales 2020 : rappel des modalités de vote**

Dimanche 15 mars : le scrutin sera ouvert à 8h et clos à 18h.

La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire pour pouvoir voter.

Pour voter, il est nécessaire d'être inscrit sur les listes électorales du bureau de vote où l'on se rend. En plus de votre carte d'électeur, il faudra impérativement apporter avec vous une pièce d'identité si vous voulez voter le 15 mars prochain.

Dans les communes de 1 000 habitants ou plus, il est nécessaire de présenter une pièce d'identité. Sans ce document, le bulletin de vote ne pourra pas être accepté par le président du bureau de vote.

De fait, la liste des pièces d'identité a été élargie afin de faciliter l'exercice du droit de vote. Il existe désormais de nombreuses pièces admises au titre du contrôle d'identité, comme la carte vitale avec photo ou une carte SNCF famille nombreuse.

Ces pièces sont : Carte nationale d'identité, Passeport, Permis de conduire, Carte vitale avec photo, Carte de famille nombreuse avec photo délivrée par la SNCF, Permis de chasser avec photo délivré par le représentant de l'État, Livret de circulation, délivré par le préfet Carte du combattant, de couleur chamois ou tricolore, Carte d'identité ou carte de circulation avec photo, délivrée par les autorités militaires, Carte d'identité de fonctionnaire de l'État, de parlementaire ou d'élu local avec photo, Carte d'invalidité civile ou militaire avec photo Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire.

A savoir également :

Sur une seule et même liste, vous voterez pour des conseillers municipaux et des conseillers communautaires qui seront les représentants à la communauté de communes « Centre Morbihan Communauté ».

Sur les bulletins de vote se trouveront 2 listes : à gauche la liste des candidats aux élections municipales et à droite la liste des candidats aux élections communautaires élus pour une même durée de 6 ans. Les conseillers communautaires doivent être obligatoirement des conseillers municipaux.

Le vote se fait en faveur d'une liste complète, pas de rature, ni de nom barré, ni de modification dans l'ordre des candidats, pas de panachage. Si cela est fait, le bulletin sera considéré comme nul. Tout signe distinctif sur le bulletin provoque sa nullité.

Quelques mesures préconisées par la préfecture :

Vous êtes invités à présenter votre pièce d'identité et votre carte d'électeur aux assesseurs du bureau de vote et à venir avec votre propre crayon de couleur noire pour signer la liste d'émargement.

Du gel hydro-alcoolique sera à votre disposition.

Rappelons quelques gestes élémentaires de prudence :

Ne pas se serrer les mains, se laver les mains plusieurs fois par jour, éternuer dans un mouchoir à usage unique, et tousser dans son coude.

La navette !

Mise en place d'une navette gratuite, passage aux horaires suivants :

10h à la chapelle de St Nicolas des Eaux - 10h05 devant l'office de tourisme à St Nicolas des Eaux - 10h15 à l'angle de la rue du Père Turnier à Saint Hilaire - 10h30 sur le parking de l'ancienne école de Talvern Nénéze.

14h à la chapelle de Castennec - 14h05 à Coët Menan

14h10 au Resto, devant l'ancien bar - 14h15 à Kersulan

Inscriptions en Mairie jusqu'au samedi 14 mars à 12h tél : 02.97.51.80.28 ou au 02.97.39.55.76 jusqu'au vendredi 13 mars à 12h.

Procuration, n'attendez pas le dernier moment pour la faire établir !

En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin mais le mandataire risque de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Quelques rappels :

→ La démarche est à effectuer auprès du tribunal d'instance, du commissariat de police ou de la brigade de gendarmerie du domicile ou du lieu de travail.

→ Le mandataire (celui à qui on donne procuration) doit être inscrit dans la même commune que le mandant (celui qui donne procuration) mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

→ Possibilité d'établir une procuration pour une période déterminée (durée maximale d'un an).

Le clin d'œil de la semaine

"Celui qui ne sait pas se contenter de peu, ne sera jamais content de rien " de : Epicure

INFORMATIONS**Mairie de Pluméliau-Bieuzy**
4 place du Général de Gaulle
56930 PLUMÉLIAU-BIEUZY

→ Lundi : 14h - 17h
Mardi au jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h
→ Vendredi : 14h - 17h
Samedi : 9h - 12h
Tél : 02.97.51.80.28
accueil@plumeliau-bieuzy.bzh
www.plumeliau-bieuzy.bzh

Commune déléguée de Bieuzy

21 rue Bonne Fontaine - Bieuzy
Du lundi au vendredi : 9h - 12h
Mercredi : 9h - 12h / 14h - 17h
Tél : 02.97.39.55.76
accueil.bieuzy@plumeliau-bieuzy.bzh
www.plumeliau-bieuzy.bzh

Agence postale communale

Rue Théodore Botrel Pluméliau-Bieuzy
Tél : 02.97.28.32.96
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h
et de 13h30 à 16h30
Le samedi de 9h30 à 12h
Départ du courrier tous les jours à 15h et le samedi à 11h.

Point relais poste
chez les Chti's Bretons

Déchèterie de
Centre Morbihan Communauté
Kerledorz

Lundi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Mardi : Fermée
Mercredi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Jeudi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Vendredi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Samedi : 8h30-12h30 / 14h - 18h
Tél : 02.97.51.98.35

Déchèterie - Melrand

Lundi : 14h - 18h
Mercredi : 14h - 18h
Samedi : 8h30 - 12h30 et 14h - 18h
Tél : 02.97.28.80.84

Médiathèque de Pluméliau-Bieuzy

19 rue des Combats de Kervernen
Lundi : 14h - 16h
Mercredi : 10h - 18h
Vendredi : 10h - 12h / 16h - 18h
Samedi : 9h30 - 12h30
Tél : 02 97 07 82 20
mediatheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Bibliothèque annexe de Bieuzy

21 rue Bonne Fontaine
Mercredi : 10h - 12h30 / 14h - 15h
Samedi : 10h - 12h
Tél : 02 97 39 54 96
bieuzy.bibliotheque@plumeliau-bieuzy.bzh

Urgence Médicale

Pompiers : 18 / **Samu 56** : 15
Numéro européen : 112
Médecin de garde : 02.97.68.42.42
Service pharmaceutique : 3237
(pour connaître la pharmacie de garde)

Médiathèque de Pluméliau-Bieuzy

L'équipe de la médiathèque souhaite promouvoir et développer l'offre des magazines et de la presse destinée à tous les publics.

Un questionnaire est mis à votre disposition jusqu'au **25 mars 2020**

Vous pouvez y répondre :

→ en flashant ce Qr Code

→ en vous rendant sur cette page : www.plumelieu-bieuzy.bzh/tourisme-culture-et-patrimoine/les-mediatheques/pole-culturel-de-plumelieu

→ ou directement à la médiathèque.

Ce questionnaire est réservé aux usagers de la médiathèque.

Merci pour votre participation !



Menu restaurants scolaires

du lundi 16 au vendredi 20 mars 2020

Lundi : Pâté de foie, jambon bio, coquillettes à la sauce tomate, fromages variés, fruits

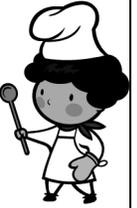
Mardi : Salade de brie et croutons, boulettes de bœuf, semoule bio, liégeois

Mercredi : Salade de quinoa et saumon fumé, saucisses, choux frisés et lardons, fromages variés, barre bretonne

Jeudi : Friand au fromage, curry de poulet et lait de coco, petits pois, fruits bio

Vendredi : Œufs durs mayonnaise, tomates farcies, fromages variés, choux à la crème

L'origine des viandes est affichée à l'entrée du restaurant scolaire



Alerte sur la pyrale du buis

Si vous possédez du buis, il est fortement conseillé de l'inspecter deux fois par semaine, pour une détection précoce qui permettra d'enrayer plus facilement le ravageur et qui permettra de limiter les dégâts. Il faut souvent écarter les feuilles pour inspecter le cœur de l'arbuste.

Différents moyens de lutte sont envisageables :

En préventif :

- Mettre en place des pièges à phéromones qui permettent de capturer les mâles, donc limiter les fécondations de femelle et ainsi être avisé de leur présence pour une mise en alerte,

- Afin de limiter l'apparition des premières chenilles au mois de mars, il est possible d'enlever et de brûler les cocons d'hivernages présents sur les buis du mois de novembre au mois de février,

- Couvrir des pieds sains d'un voile d'hivernage ou équivalent pour éviter qu'ils ne soient contaminés à leur tour.

En curatif :

- Utiliser un aspirateur pour retirer les chenilles des buis,

- Couper les parties atteintes et les brûler,

- Si vous possédez des haies de buis ou des buis de grandes tailles, vous pouvez secouer ou frapper vos buis avec un bâton. Les chenilles étant sensibles aux vibrations, elles tomberont au sol. Pour faciliter le ramassage, disposer au préalable un filet ou un tissu au pied des buis. Vous pourrez ensuite ébouillanter, écraser ou brûler les chenilles,

- Lâcher des hyménoptères parasitoïdes oophages,

- Utiliser du bacille de Thuringe en lutte biologique et recourir à des mesures curatives chimiques en cas de nécessité seulement,

Ces actions collectives de surveillance et de traitement sont indispensables pour limiter la propagation de la pyrale du buis.

Annulation de sortie

Le club de l'amitié de Bieuzy vous informe que la sortie prévue le jeudi 2 avril à La Torche est annulée. Rendez-vous pour la prochaine fête des fleurs en 2021 !

Les dates à retenir

Du 20 au 30 mars 2020 : Le Blavet au naturel

Prenez connaissance du programme des animations prévues sur le territoire de Centre Morbihan Communauté sur le site

www.centremorbihancommunaute.bzh ou sur les flyers à votre disposition en mairie.

Broyage de vos déchets verts

Vendredi 27 mars à la déchèterie de Kerledortz de 9h à 12h30 et de 14h à 17h, venez avec vos tailles et repartez avec votre broyat, c'est gratuit.

Plus de renseignements au 02.97.60.43.42 ou prevention@cmc.bzh

Samedi 21 mars à partir de 18h au presbytère de Pluméliau, **soirée du CCFD-Terre Solidaire.**

Riz au lait à déguster sur place ou à emporter et crêpes sucrées à emporter. Le bénéfice sert à financer les projets que le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement réalise en lien avec ses partenaires dans des pays en développement.

Le CCFD-TS continue également sa collecte de papiers (revues, pubs, journaux ...) chez Mme Damienne Raoul au 9 rue de la Ferrière à Pluméliau.

Merci de déposer vos paquets ficelés dans le conteneur derrière la maison ou le premier samedi du mois en présence des bénévoles.

Samedi 28 mars à partir de 19h à l'Espace Drosera, **soirée raclette organisée par l'APEL Saint-Méliau**

Sur place ou à emporter

Tarifs : Adulte 12 € - Enfant : 6 €

Réservations 02 97 51 82 22 ou saintmeliau@laposte.net

Tickets également en vente Aux Vins des Dames

Foot

Les matchs du dimanche 15 mars

Les équipes du CSP

Au stade de la Villeneuve, rue de la Paix à Pluméliau

→ En championnat de division 4, l'équipe D reçoit l'A.S. Kergrist (B) à 13h30,

→ En championnat de division 3, l'équipe C se déplace à l'A.S. Kergonan (B) à 13h30,

→ En championnat de division 2, l'équipe B accueille la Saint-Clair de Réguiny (A) à 15h30.



Vie paroissiale

Dimanche 15 mars : 11h messe à l'église de Pluméliau

Samedi 18 avril journée de pèlerinage de la paroisse au Mont Saint Michel, bulletin d'inscription à votre disposition au presbytère de Pluméliau.

Coupures de courant pour travaux

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de sa clientèle, Enedis réalisera des travaux sur le réseau électrique qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité.

Mardi 17 mars entre 14h et 15h

Quartier concerné : rue de la Libération

Si vous êtes équipés de matériels informatiques ou autres matériels sensibles, il est recommandé de les protéger le temps de ces brèves coupures.

Consciente de la gêne occasionnée par ces travaux, ENEDIS vous remercie de votre compréhension.

Informations commerciales

Au Domaine Des Camélias

Vous recherchez une salle pour organiser une réunion, un atelier, une formation pour une douzaine de personnes dans un cadre pittoresque sur Pluméliau, louez la salle de notre gîte et ce toute l'année.

www.audomainedescamelias.com.

Pour plus de renseignements, tel. 02.97.51.86.66

La cave « aux Vins des Dames »

Anne-Marie et Valérie vous proposent :

un déstockage : Remise de 30 % en caisse sur une sélection de vins (Costière de Nîmes en rouge et blanc, Sancerre rouge et blanc, Reuilly, Chinon) jusqu'à épuisement des stocks.

N'hésitez pas ! ...

Petit rappel : La cave est ouverte du mardi au samedi de 10h à 20h sans interruption et le dimanche de 10h à 13h.

Téléphone 02.56.22.92.74

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé.

Bar O Repair

Karine et Stéphane vous proposent tous les vendredis et les samedis soir (hors soirée à thème) des pizzas, hamburgers et kebab sur place ou à emporter.

Vendredi 27 et samedi 28 mars : dîner spectacle « chippendales » à partir de 20h (42€ par personne, boisson non comprise) réservation au 02.97.08.66.37 Bar O Repair 6 Promenade des Estivants à Saint Nicolas des Eaux.